

12 juillet 2007



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Diffusion restreinte au Canada uniquement. Ce communiqué ne doit faire l'objet d'aucune diffusion aux États-Unis par l'entremise d'agences de transmission.

L'INTÉGRATION DE SUMMIT COMMENCE À PORTER FRUITS

BOUCHERVILLE, QUÉBEC, le 12 juillet 2007. – Le fonds de revenu Colabor (TSX : CLB.UN) procédait aujourd'hui à la divulgation de ses résultats de son deuxième trimestre de l'exercice financier se terminant 31 décembre 2007.

Faits saillants du deuxième trimestre terminé le 16 juin 2007 par rapport au deuxième trimestre de 2006

- **Augmentation des ventes de l'ordre de 101,7M\$;**
- **Augmentation du bénéfice avant frais financiers et amortissements (BAIIA) de 3M\$;**
- **Augmentation du bénéfice net de 358 000\$;**
- **Liquidités distribuables : 5,9M\$; liquidités distribuées : 4M\$ pour le trimestre (voir *Liquidités distribuables*);**

Résultats d'exploitation

Fonds de revenu Colabor

Résultats consolidés

(non vérifiés et en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

	2007-06-16 (84 jours)		2006-06-16 (84 jours)		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Ventes nettes	200 210	100,00%	98 531	100,00%	101 679	103,19%
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	6 327	3,16%	3 323	3,37%	3 004	90,40%
Frais financiers	1 552	0,78%	166	0,17%	1 386	834,94%
Amortissement des immobilisations	798	0,40%	213	0,22%	585	274,65%
Amortissement des actifs incorporels	1 655	0,83%	744	0,76%	911	122,45%
	4 005	2,01%	1 123	1,15%	2 882	256,63%
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	2 322	1,15%	2 200	2,22%	122	5,55%
Participation des porteurs de parts sans contrôle	799	0,40%	1 035	1,05%	(236)	-22,80%
Bénéfice net	1 523	0,75%	1 165	1,17%	358	30,73%

	2007-06-16 (167 jours)		2006-06-16 (167 jours)		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Ventes nettes	362 877	100,00%	171 994	100,00%	190 883	110,98%
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	10 974	3,02%	5 047	2,93%	5 927	117,44%
Frais financiers	3 090	0,85%	315	0,18%	2 775	880,95%
Amortissement des immobilisations	1 443	0,40%	421	0,24%	1 022	242,76%
Amortissement des actifs incorporels	3 180	0,88%	1 488	0,87%	1 692	113,71%
	7 713	2,13%	2 224	1,29%	5 489	246,81%
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	3 261	0,89%	2 823	1,64%	438	15,52%
Participation des porteurs de parts sans contrôle	1 192	0,33%	1 331	0,77%	(139)	-10,44%
Bénéfice net	2 069	0,56%	1 492	0,87%	577	38,67%

La raison principale de cet accroissement est l'acquisition de *Summit distributeurs de services alimentaires* par Colabor le 8 janvier 2007 et par une croissance organique de 4,7% des ventes aux distributeurs-affiliés.

Synergies

Comme mentionné au prospectus simplifié du 21 décembre 2006, la direction du Fonds prévoit réaliser des synergies provenant de l'acquisition de Summit d'un montant d'environ 2,2 millions de dollars, synergies découlant principalement d'une harmonisation et de la négociation de nouvelles ententes d'approvisionnement avec les fournisseurs ainsi que la mise en commun de certains programmes dont les assurances sur les biens, assurances collectives et autres.

A l'heure actuelle, plusieurs ententes ont été négociées avec les fournisseurs et les résultats incluent une partie des synergies négociées. La société est confiante de réaliser les synergies mentionnées ci-dessus au cours de son exercice financier.

Précisions quant à la position fiscale du Fonds

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances du Canada annonçait une proposition en vue d'imposer les distributions versées par les fiducies de fonds commun de placement cotées en Bourse sur certains revenus, entre les mains de celles-ci, à un taux d'imposition comparable au taux fédéral et provincial combiné des sociétés et pour faire traiter ces distributions comme des dividendes versées aux porteurs de parts. Les documents communiqués dans le cadre de cette annonce prévoyaient que les fiducies existantes bénéficieraient d'une période de transition de quatre ans et ne seraient pas assujetties aux nouvelles règles avant 2011. Toutefois ces documents prévoyaient également que cette date d'application de 2011 pourrait être revue, au besoin, afin de mettre fin à de nouveaux stratagèmes d'évitement fiscal inappropriés. Ils prévoyaient, à titre d'exemple, que bien qu'il n'y avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies existantes avant 2011, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante, notamment par l'injection d'un montant disproportionné de capital, pourrait entraîner la révision de cette période de transition.

À la clôture des marchés le 15 décembre 2006, soit après la signature de la convention de prise ferme et le dépôt du prospectus provisoire visant la mise en place d'une partie du financement requis aux fins de l'acquisition des actifs de Summit, le ministère des finances a publié un communiqué de presse dans lequel il a donné des précisions quant à ce que le ministère entend par *croissance normale*. Il a indiqué qu'il ne recommandera pas qu'une fiducie de revenus ne perde l'avantage lié au report d'impôt de 2011 si le montant des nouveaux capitaux propres (y compris les parts et les dettes qui sont convertibles en parts) qu'elle émet avant 2008 n'excède pas 50 millions de dollars. Le ministère avait également prévu une zone sûre limitant l'émission annuelle de nouveaux capitaux propres à un pourcentage de la capitalisation boursière d'une fiducie au 31 octobre 2006.

Le 21 décembre 2006, un projet de loi a été déposé lequel ne prévoyait aucune exigence quant à la « croissance normale ». Le 19 mars 2007, le discours sur le budget a confirmé l'intention du gouvernement fédéral de mettre en œuvre les mesures annoncées le 31 octobre 2006 et, finalement, le 29 mars 2007, le Bill 52 a été déposé et comprend les amendements à la loi de l'impôt relatifs aux modifications à l'imposition des fiducies de revenu, y incluant l'exigence du respect par les fiducies de revenu des précisions incluses au communiqué de presse du 15 décembre 2006. Le Bill 52 a été entériné par le Parlement le 22 juin 2007.

L'émission publique de parts de fiducie et de débentures convertibles réalisée par le Fonds de

manière concomitante à l'acquisition de Summit excède à la fois le seuil de 50 millions de dollars et la zone sûre fondée sur la capitalisation boursière d'une fiducie. La direction du Fonds considère cependant que la transaction d'acquisition de Summit était avancée à un point tel que la mise en place du financement a devancé les précisions du ministère des finances et que la forme du financement de l'acquisition des actifs de Summit aurait pu être modifiée si Le Fonds avait connu les précisions du ministère des finances au moment de la signature de la convention de prise ferme avec les preneurs fermes. Le Fonds a entrepris des démarches et rencontré le ministère des finances afin de clarifier la situation de Colabor. Au moment de la préparation des états financiers du deuxième trimestre 2007, la direction du Fonds a pris la décision d'attendre l'interprétation du ministère des finances avant de considérer si le Fonds est taxable, et devrait tenir informés les porteurs de parts de l'évolution de la situation, le cas échéant.

Mais dans l'hypothèse où le Fonds était taxable, la direction du Fonds confirme qu'elle entend maintenir sa politique de distribution actuelle représentant une distribution annuelle de 1,076\$ par part aux porteurs de parts car la direction du Fonds est d'avis que ses activités permettront d'augmenter l'encaisse distribuable disponible du Fonds à des fins de distribution par part au cours de la première année d'exploitation complète suite à l'acquisition de Summit et ce, à la fois sur une base non diluée et entièrement diluée.

Liquidités distribuables

Le Fonds déclare des distributions mensuelles aux porteurs de parts enregistrés aux livres le dernier jour de chaque mois et les verse le ou vers le 15 du mois suivant. La distribution annuelle est de 1,076 \$ part.

Le tableau suivant montre l'évolution des liquidités distribuables pour le deuxième trimestre de 2007 et la période cumulative de 167 jours terminée le 16 juin comparativement aux mêmes périodes de 2006.

Rappelons que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont conclu que les liquidités distribuables sont dans tous les cas une mesure des flux de trésorerie et que l'on en donne une image fidèle que si on les rapproche des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les états financiers de l'émetteur, et cela sans corriger les variations de l'actif et du passif d'exploitation.

	2007-06-16 (84 jours)	2006-06-16 (84 jours)	2007-06-16 (167 jours)	2006-06-16 (167 jours)
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 174	643	11 275	5 972
Acquisition d'immobilisations (1)	(100)	(198)	(450)	(214)
Remboursement de la dette à long terme	(117)	(117)	(234)	(234)
Remboursement de dépôts de garantie				(468)
Liquidités distribuables	5 957	328	10 591	5 056
Distributions versées aux porteurs de parts	2 655	1 480	4 940	2 959
Distributions versées sur les parts de Colabor SC échangeables	1 369	1 304	2 738	2 607
Liquidités distribuées	4 024	2 784	7 678	5 566
(1) Acquisition d'immobilisations :				
Immobilisations de maintien (récurrent)	100	146	344	162
Logiciel de distribution (non récurrent)		52	106	52
	100	198	450	214

Perspectives

L'acquisition de Summit, permet au Fonds de consolider son rôle dans la distribution des services alimentaires au Canada pour les prochaines années, et pourra servir de tremplin vers une croissance au niveau national.

Informations additionnelles

Le *Rapport de gestion et analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financières* ainsi que les états financiers du Fonds seront également disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) suite à la parution de ce communiqué de presse. D'autres informations concernant le Fonds de Revenu Colabor sont également disponibles sur SEDAR ainsi que sur le site Internet du Fonds de revenu à l'adresse www.fondsderevenucolabor.com.

À propos de Colabor

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché de détail (épiceries, dépanneurs, etc.) et celui des services alimentaires (cafétérias, restaurants, hôtels, chaînes de restauration).

Mise en garde

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prospective reflétant les opinions ou les attentes actuelles du *Fonds de revenu Colabor* ou de *Colabor Société en commandite* concernant leur rendement ainsi que les activités commerciales respectives et les événements futurs. Ces déclarations sont assujetties à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Les résultats et les événements réels peuvent différer.

-30-

Pour plus d'informations

Gilles C. Lachance

Président et chef de la direction

Tél : (450) 449-0026 poste 265

Fax : (450) 449-2098

glachance@colabor.com

Michel Loignon CA

Vice-président Finances et administration

Tél : (450) 449-0026 poste 235

Fax : (450) 449-2098

mloignon@colabor.com